Assistante maternelle

Qu'est ce que ce métier ?

Le métier d'assistante maternelle consiste à s'occuper d'enfants à son domicile.

Le quotidien

Mme G. accueille les enfants le matin à partir de 7h30 jusqu'à 18h30 le soir (horaires variables). Elle les éveille à partir de diverses activités chez elle ou à la crèche familiale dont elle dépend. Elle les nourrit le midi et au goûter..., les promène au moins une fois voire 2 fois par jour selon le temps. Les activités sont : lecture, jeux éducatifs, danse, comptines, et jeux libres (dinette,petites voitures,etc....) et aussi les fêtes avec la crèche (Noël, fête de la musique....)

Structures possibles

Avec un C.A.P petite enfance que nous pouvons passer, il y a possibilité de travailler dans les écoles ou les crèches collectives.

Formations

Mme G. a suivi une formation de 60 heures avant de commencer à exercer et les 60 autres heures sont à effectuer dans les 2 ans qui suivent. Plus 12 heures de formation aux premiers secours. Et obligation de passer à la fin des 120 heures le premier module du « CAP petite enfance ».

Conseils sur les formations

Mme G. conseille de suivre le CAP petite enfance.

Possibilités d'évolution

Oui mais il faut faire des études plus longues. On peut être assistante maternelle, éducatrice de jeunes enfants, puéricultrice...

Avantages du métier

L'avantage est d'exercer ce métier chez soi tout en restant en contact avec l'extérieur. (la crèche et les collègues)

Inconvénients du métier

C'est un peu difficile parfois au niveau amplitude horaire et il faut vraiment aimer travailler chez soi.

Qualités requises

- Patience
- Douceur
- Tolérance
- Respect.

A surtout éviter

Il faut éviter de s'énerver !

Motivations

- Une reconversion.
- L'amour des enfants.
- Très beau métier.

Conseils pour notre avenir

Mme G. nous conseille de faire ce qu'il nous plaît, d'étudier et d'aller jusqu'au bout de ce que nous avons envie de faire.

Anaëlle GOULHOT 4A